



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 juillet 2021
Français
Original : anglais

Pouvoirs du représentant de l'Inde au Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu, du Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre datée du 7 juillet 2021 indiquant que M. Harsh Vardhan Shringla, Secrétaire aux affaires étrangères, représentera son pays aux 8820^e, 8821^e et 8822^e séances du Conseil de sécurité, qui se tiendront les 15 et 16 juillet 2021.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

